

Synthèse-Déclaration **FO** Prime multiposte. (lors du CSE du 15 avril 2021)

Gennevilliers, mardi 20 avril 2021.

La direction nous annonce vouloir dénoncer la note unilatérale relative à la prime multiposte du 22 octobre 1987 ainsi que de tout autre document.



Ainsi à partir du 1^{er} mai 2021, tout salarié voulant faire valoir son droit à l'obtention de la prime multiposte, verrait sa demande refusée.

Explication de la Direction sur cette décision :

➔ **Frein à la mobilité mais rassurons-nous cela n'est pas un problème d'argent...**

Ainsi un salarié intéressé pour travailler dans un autre établissement, un autre secteur, se verrait freiné dans son élan car la prime multiposte ne lui serait plus attribuée. Réaction légitime du salarié puisque **la prime peut atteindre un montant de 232,72€ /mois.**

Frein à la mobilité, cela concerne qui ?

➔ Sur 300 salariés (dont 154 à Gennevilliers), seulement 30 équipiers seraient concernés par une mobilité.

La difficulté de la Direction à accompagner une trentaine de salariés vers une mobilité trouverait réponse dans la suppression de la prime multiposte pour l'ensemble des 300 salariés ?

A **FO**, nous restons très dubitatifs devant l'argument dit « frein à la mobilité » qui trouverait pour seule réponse une attaque directe du pouvoir d'achat des salariés.

Pour FO, ces cas d'école doivent être traités (intégration de la prime dans le salaire par exemple) pour faciliter la mobilité.

Qui pourrait accepter de travailler, dans les mêmes conditions de travail qu'auparavant, en touchant 230€ de moins par mois ?

Est-ce ainsi que l'entreprise remercie les salariés, qui ont été en première ligne lors du premier confinement lorsque l'activité dite essentielle ne devait pas s'arrêter ?

Rappelons qu'à cette époque, la majorité des Français se protégeaient du virus chez eux pendant que d'autres soutenaient l'activité de notre entreprise.

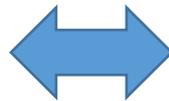
FO a rappelé que SAFRAN et les Organisations Syndicales ont trouvé un terrain d'entente face à la crise économique liée à la Covid-19. La signature de l'ATA (Accord de Transformation d'Activité) permettant la sauvegarde de l'emploi, a eu déjà pour conséquence un changement de rémunération pour une période définie.

➡ La suppression de la prime multiposte n'est pas dans l'esprit de cet accord signé entre partenaires sociaux et ne rentre pas dans un effort temporaire.

Solidarité financière chez SAFRAN?

Les salariés :

- Pas d'abondement dans le PEG (-2000€)
- Pas d'abondement PERCO (1000€)
- Gel de l'intéressement
- Participation en berne
- Gel des salaires, avec aucune AG et des AI à 1%
- Suppression des reliquats de RTT de 2020



Entreprise :

- **184 millions d'euros** qui seront distribués aux actionnaires.
- **Augmentation considérable des Bonus des cadres dirigeants** (CODIR) dans cette période de crise grâce au Résultat Opérationnel Courant (ROC).

La Direction nous a affirmé que ce n'était pas un problème d'argent, qu'elle nous le prouve en gardant en place la prime multiposte garantissant le pouvoir d'achat des salariés et de leur famille.

C'est une décision très grave de dénoncer cette note relative à la prime multiposte. Pour **FO** c'est un message très négatif que la Direction envoie aux salariés.

Le climat social se détériore depuis plusieurs semaines dans les unités et sur les autres sites de SAE (rassemblements, débrayage, manifestations...).

Si la direction a des problèmes avec la mobilité, ce n'est pas en s'attaquant à la fiche de paie qu'elle fera adhérer les salariés mais bien en soutenant financièrement les efforts de ces derniers. **FO** demande à la direction de reconsidérer sa position.